



GROUPES INTERPARLEMENTAIRES D'AMITIÉ ET CONFÉRENCE SUR LE CLIMAT : LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Compte rendu synthétique des activités des groupes interparlementaires relatives à la Conférence sur le Climat

Novembre 2015

A l'initiative du Président du Sénat, M. Gérard Larcher, les groupes interparlementaires d'amitié se sont fortement mobilisés au cours de l'année 2015 **pour la pleine réussite de la Conférence de Paris sur le Climat (COP21)**.

Sensibilisés en amont aux enjeux de la Conférence par M. Jean-Claude Gaudin, Président de la délégation du Bureau en charge des activités internationales et M. Hervé Maurey, Président de la commission de l'aménagement du territoire et du développement, les présidents des quelque 80 groupes d'amitié constitués au Sénat ainsi que leurs membres ont beaucoup œuvré au cours des derniers mois afin que **cette problématique soit prise en compte le plus largement possible dans leurs diverses activités**. Une mention particulière doit être faite pour les groupes entretenant des relations avec les pays jugés stratégiques au regard des objectifs de la Conférence de Paris qui ont pris une large part dans cette forte mobilisation.

I. Une forte mobilisation

Au total, **près d'un tiers des groupes d'amitié** ont, **sous des formes diverses**, intégré la problématique climatique et environnementale dans leur programme en 2015.

- Plusieurs **colloques**, organisés au Sénat, ont pointé les enjeux de la COP21, attirant un large public.

Ainsi, le 4 juin 2015, s'est tenu le colloque « *Europe, Amérique latine et Caraïbe : regards croisés sur l'enjeu climatique, du local au global* », parrainé par les groupes d'amitié régionaux concernés. Il a mis l'accent sur l'importance de **l'interdisciplinarité** en matière de climat et la nécessité d'inclure les sciences sociales dans les réflexions.

Il a été l'occasion d'aborder **tant les enjeux globaux que l'impact des politiques locales** dans les territoires. Concluant ces travaux, Mme Laurence Tubiana, Ambassadrice chargée des négociations sur le changement climatique et Représentante spéciale pour la Conférence Paris Climat 2015, a évoqué le long processus pour parvenir à un **accord juridiquement contraignant**.

Pour sa part, le colloque « *Changement climatique : les incidences sur les Iles du Pacifique* », organisé le 9 juin 2015 sous l'égide du groupe d'amitié **France-Vanuatu-Iles du Pacifique**, présidé par Mme Catherine Procaccia, a été l'occasion de mettre en avant **l'avenir des océans** et la situation des petits États insulaires. Ces pays sont les **premières victimes du réchauffement** alors qu'ils ne représentent qu'une part infime des émissions mondiales de carbone.



Groupe France-Vanuatu-Iles du Pacifique : sénateurs participants au colloque du 9 juin 2015, avec M. Nicolas Hulot.

Cette manifestation a permis d'aborder **la multiplicité des enjeux** liés au changement climatique, à la fois **environnementaux** (menace directe pour la biodiversité) **économiques** (la montée du niveau des mers provoquant la disparition de terres fertiles et d'infrastructures, avec ses effets sur l'agriculture et le secteur touristique) et **sociaux** (avec notamment l'apparition des premiers « réfugiés climatiques »).

Lors du **deuxième Forum parlementaire franco-marocain**, les 16 et 17 avril 2015, le groupe France-Maroc, et en particulier son président, M. Christian Cambon, ont pu souligner **l'exemplarité de certains pays** comme le Maroc qui a développé un programme remarquable en matière d'énergies renouvelables et pouvait susciter un effet d'entraînement à l'égard de nombre de pays africains qui hésiteraient encore à prendre des engagements. La COP22, en 2016, se déroulera d'ailleurs au Maroc.

Dans le cadre des **Rencontres du groupe d'amitié France - Afrique de l'Ouest** « *Les défis de l'Afrique face au changement climatique* » qui se sont tenues le 5 novembre 2015, le Président du Sénat, M. Gérard Larcher et M. Jacques Legendre, Président du groupe, ont particulièrement salué les efforts des pays du continent africain pour saisir les opportunités de développement proposées par les modèles de croissance sobres en carbone.

- Dans le cadre spécifique **des visites et des entretiens**, les sénateurs ont pu s'informer sur le positionnement des pays et échanger leurs points de vue et leurs expériences.

Ces rencontres ont illustré le caractère universel des préoccupations liées à la question climatique. Partant des réalités vécues au plan « local », les discussions ont pu ainsi appréhender les défis au plan « global ».

Ainsi, à l'occasion du déplacement en France de M. Edward Doe Adjaho, Président du Parlement du Ghana, M. Jacques Legendre, Président du **groupe France-Afrique de l'Ouest**, a pu saluer l'investissement de ce pays et au-delà **tout le continent africain** dans les travaux préparatoires de la Conférence Climat. Ce groupe a également accueilli plusieurs délégations dont l'une de Côte d'Ivoire, pays qui a beaucoup souffert de la déforestation et qui en subit toujours les lourdes conséquences aujourd'hui (érosion, inondations, appauvrissement des sols, etc.). La Côte d'Ivoire s'est d'ailleurs dotée récemment d'un nouveau code forestier ainsi que d'un plan sur l'environnement et fait d'importants efforts pour mieux éduquer la population à une meilleure gestion forestière.

Les échanges organisés pour l'accueil d'une délégation namibienne par **le groupe France-Afrique australe** a bien montré le souci des pays en développement de ce continent de promouvoir une démarche « éconologique », c'est-à-dire conciliant l'écologie et l'économie.



Groupe d'amitié France-Afrique de l'Ouest : une délégation ghanéenne dans la tribune d'honneur de l'hémicycle, lors du salut en séance.

Côté européen, la visite d'une délégation du Bundesrat, conviée par le **groupe France-Allemagne**, a été l'opportunité exceptionnelle de mettre en valeur **le rôle moteur et le dynamisme des collectivités territoriales et plusieurs de leurs réalisations concrètes et significatives dans les territoires**, comme par exemple les actions engagées à Bordeaux pour la rénovation énergétique des bâtiments, ou encore le développement considérable des transports publics.

Autre exemple significatif, **le groupe France-Pays-Bas**, s'est concrètement intéressé à l'expertise néerlandaise dans le domaine de la prévention à long terme des effets de la montée des eaux dans les territoires exposés aux inondations venues de la mer, en étudiant en particulier l'expérience des *wateringues* (ouvrages de drainage des zones inondables situées en plaines maritimes sous le niveau des hautes mers existant aux Pays-Bas).

Sur l'Asie, le groupe France-Chine a été très actif. Le 16 juin, la délégation de députés chinois et le groupe d'amitié ont évoqué, dès l'ouverture de la nouvelle session de la Grande commission entre l'Assemblée Nationale Populaire de Chine et le Sénat français, les positions respectives des deux pays sur le changement climatique dans la perspective de la Conférence de Paris de décembre 2015 et des efforts engagés pour parvenir à un accord général à Paris. Mais il faut noter aussi l'implication d'autres pays de la région qui ont été très dynamiques comme **le groupe France-Vietnam notamment**. Ce pays est l'un des pays les plus touchés par les effets du réchauffement climatique et a une expertise sur des questions cruciales : la montée du niveau de la mer ou encore la gestion internationale des eaux du Mékong, laquelle a un impact déterminant pour la production rizicole du Vietnam et la sécurité alimentaire des peuples d'Asie du Sud-Est.

Lors d'entretiens diplomatiques de haut niveau au cours desquels ont été présentés la stratégie climat de l'Inde et ses engagements dans ce domaine, **le groupe France-Inde** a pu appréhender l'équilibre complexe entre développement et écologie.

Du côté du continent américain, on relèvera que le groupe **France-États Unis** a reçu S. E. Mme Jane Hartley, Ambassadrice, qui a affirmé que la conclusion d'un accord sur le **climat était une priorité essentielle du Président Obama**. Elle a rappelé que l'engagement de son pays en ce domaine était de réduire, à l'horizon 2025, ses émissions de carbone de 26 à 28 % par rapport à 2005. D'ores et déjà, les États-Unis ont triplé leur capacité éolienne et multiplié par vingt leur équipement pour l'énergie solaire. L'accord de Paris devra aussi répondre aux besoins financiers des pays les plus démunis comme l'Afrique et les petits États insulaires, a souligné Mme Hartley.

- La question du changement climatique a été **au cœur des déplacements des groupes en 2015**.

Sur une quinzaine de missions à l'étranger, les deux tiers des délégations ont traité de ce thème à titre principal ou secondaire.

Quelques exemples parmi d'autres :

Lors de son déplacement à Wellington, en avril, le **groupe d'amitié France-Nouvelle-Zélande** a pu mesurer les difficultés pour certains pays à dégager des objectifs consensuels. Ce pays, peuplé de seulement 4,5 millions d'habitants, compte un taux d'émissions de gaz à effet de serre par habitant parmi les plus élevés au monde. Les émissions proviennent majoritairement de l'agriculture et du secteur des transports, même si l'énergie est à 75 % renouvelable, issue de l'hydroélectricité et de la géothermie.

Au niveau tant des parlementaires que des élus locaux néo-zélandais, la délégation sénatoriale a néanmoins constaté une prise de conscience des enjeux climatiques, thème récurrent de tous les entretiens bilatéraux, et la volonté de parvenir à un accord ambitieux en décembre 2015. Le Président de la Chambre des Représentants, M. David Carter, a d'ailleurs approuvé la participation d'une délégation de députés néo-zélandais au volet parlementaire de la Conférence Paris Climat 2015. De même, lors des entretiens de la délégation avec les maires des grandes villes, les questions environnementales ont été dominantes.

Le groupe France-Albanie a appréhendé sur place une réalité bien différente. Pays en développement, parmi les plus pauvres d'Europe avec un PIB inférieur à 3 500 euros par habitant, l'Albanie est un pays très faiblement émetteur de gaz à effet de serre. Elle a remis en septembre sa contribution nationale (INDC) qui rejoint la position de l'Union européenne dans le cadre de l'accord sur la réduction de l'émission des gaz à effet de serre, tout en tenant compte de l'état économique du pays. L'enjeu reste la mise en place d'un modèle de développement qui respecte la nature et les équilibres climatiques, ce qui serait un véritable atout pour l'attractivité et l'image de l'Albanie.

Preuve de cette mobilisation, le ministre de l'Environnement, M. Lefter Koka, a rappelé à la délégation que son ministère dispose d'une Coordinatrice nationale pour le changement climatique et a annoncé la création d'une structure permanente en charge du changement climatique. Parmi les nombreux dossiers évoqués, il a mis en avant la gestion des forêts (gel de toute exploitation forestière pendant dix ans pour la reconstitution des stocks de bois) et la création d'un statut particulier pour la protection des zones de montagne et du littoral, sur le modèle français, qui sera prochainement soumis au Parlement.



Groupe France-Asie du Sud-Est : entretien au ministère thaïlandais des Ressources naturelles et de l'Environnement

Dans les trois pays visités par **le groupe France-Asie du Sud-Est** (Thaïlande, Malaisie et Singapour), l'engagement financier des pays développés en faveur du climat a été mis en avant comme étant un élément-clé pour l'obtention d'un accord. La question de l'expertise et de l'accompagnement, par exemple en matière de formation, est également perçue comme un facteur de succès.

La délégation sénatoriale a pu plaider en faveur de la promotion d'une politique de protection de l'environnement créatrice de richesses et d'emplois. Le Président de la délégation, M. Gérard Miquel, a constamment mis en avant l'intérêt de développer des sources alternatives d'énergie, comme la biomasse, technique qui existe d'ores et déjà dans de nombreux pays et qui est particulièrement prometteuse.

Le déplacement du **groupe France-Canada** a mis en exergue l'importance de la société civile et des acteurs non-étatiques, appelés à jouer un rôle à travers « l'Agenda des solutions » valorisant les initiatives et projets publics et privés. Notamment lors d'une session de travail entre parlementaires, a été rappelé le rôle de la société civile dans la lutte contre le changement climatique et la mise en œuvre de meilleures pratiques, d'où l'idée de développer les mesures incitatives, tel le crédit d'impôt relatif à l'énergie solaire.

Ce pays, dans sa politique de lutte contre le changement climatique, doit en effet prendre en compte un certain nombre de paramètres : un vaste territoire, des températures extrêmes, une population croissante ainsi que des ressources naturelles immenses (hydrocarbures, minerais, produits agricoles). Le Canada détient ainsi les troisièmes réserves mondiales de pétrole et en est le sixième producteur. Il tente ainsi de combiner une volonté de promouvoir l'industrie pétrolière et une action efficace en matière de protection de l'environnement. C'est dans ce contexte que le pays a déposé une contribution plutôt ambitieuse en vue de la COP21 visant à la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre de 30 % en 2030 par rapport à 2005.

Autre exemple : le déplacement au Kenya du **groupe France - Madagascar et Pays de l'Océan indien** a permis de constater que le Kenya, à travers les actions qu'il a déjà entrepris et celles qu'il s'est engagé à effectuer, constitue **un modèle pour l'Afrique**.

Les sénateurs ont pu découvrir les importants investissements réalisés par le Kenya et les bailleurs de fonds internationaux pour développer la production d'énergies renouvelables. Le gouvernement kenyan espère ainsi que d'ici 2030, plus de la moitié de la production d'électricité du pays provienne de sources renouvelables, dont 25 % des centrales géothermiques.

II. Réussir la Conférence de Paris, un objectif partagé

Dans le foisonnement d'initiatives auxquelles l'échéance de décembre 2015 a donné lieu, les groupes d'amitié ont tenté de cerner les grandes lignes des préoccupations de leurs interlocuteurs et apporter l'appui de la diplomatie parlementaire à la conclusion, lors de la Conférence de Paris, d'un accord ambitieux et équilibré.

- **Une incontestable dynamique pour parvenir à un large accord, juridiquement contraignant**

Une réelle dynamique a été observée au cours de l'année 2015. Deux exemples en témoignent plus particulièrement.

On a déjà rappelé l'évolution de l'attitude chinoise sur ce dossier et l'accompagnement de ce processus au plan parlementaire par le **groupe France-Chine**.



Groupe France-Chine : réunion avec M. Jean-Pierre Raffarin, Président de la commission des Affaires étrangères et de la défense, M. Chi Wanchun, membre du comité permanent de l'Assemblée Nationale Populaire (ANP) de Chine, Vice-président de la commission des Affaires étrangères et Président du groupe d'amitié Chine-France, et M. Didier Guillaume, Président du groupe d'amitié France-Chine

On peut aussi saluer l'implication du **groupe France-Australie**. L'économie australienne est profondément marquée par le poids du charbon (61% de la production d'électricité et 32 % de la consommation d'énergie en 2013 2014). On sait que le Premier ministre, M. Tony Abbott, porté au pouvoir en 2013 par les secteurs industriels et miniers, avait fortement durci la politique climatique australienne (abrogation de la taxe « carbone » instaurée par les travaillistes).

Compte tenu de ce contexte, et à la suite du voyage historique du Président François Hollande, en 2014, qui a effectué la première visite officielle d'un chef d'Etat français dans ce pays, le groupe France-Australie a programmé un déplacement qui a coïncidé avec l'arrivée au pouvoir d'un nouveau Premier ministre, M. Malcolm Turnbull, issu du même parti mais donnant des signes de réorientation progressive de la politique climatique australienne. Cette évolution s'est notée d'abord dans la nouvelle communication de ce gouvernement, axée autour d'un appel à la « modernisation des technologies » et à la « transformation des modes de vie ». Ses choix de remaniement gouvernemental se sont aussi inscrits dans cette perspective et les échanges au Parlement de Canberra, en novembre dernier, ont confirmé cette évolution majeure.

- **La nécessité d'une approche différenciée**

La question de la différenciation a fortement imprégné les échanges interparlementaires.

Dans le cadre du **groupe France-Afrique centrale** par exemple, des sénateurs gabonais ont souligné l'engagement de leur pays dans la lutte contre le dérèglement climatique et ont rappelé que le Gabon, dans la cadre de son plan stratégique « Gabon émergent », avait pris plusieurs engagements en matière de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre : développement de l'hydroélectricité, développement des parcs nationaux, gestion forestière durable, etc. Le Gabon est d'ailleurs l'un des premiers pays à avoir fourni sa contribution nationale à la COP21. Mais la délégation gabonaise s'est aussi faite le porte-parole des pays en voie de développement, s'inquiétant de la compatibilité entre croissance économique et protection de l'environnement, rappelant que la COP21 ne constituait pas un aboutissement en soi, mais seulement une étape dans l'engagement international en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique,

De même, à l'occasion des travaux du **groupe France-Afrique de l'Ouest**, Mme Fabienne Keller notamment a regretté que les pays moins avancés (PMA) n'aient pas été suffisamment pris en compte alors qu'ils pâtissent en premier des effets du changement climatique, de par leur situation géographique et leur dépendance plus forte à l'égard des ressources naturelles, sans être d'importants émetteurs de gaz à effet de serre.

Elle a également alerté sur l'accroissement prévisible des phénomènes migratoires liés au changement climatique (selon l'ONU, 250 millions de personnes seraient concernées d'ici 2050)

- **La prise en compte du niveau infra-étatique pour adapter les politiques nationales**

Le déplacement du **groupe France-Québec** illustre cette approche. À Montréal, en septembre 2015, il a étudié le virage québécois vers une économie verte à la suite de l'adoption d'un plan d'action infra-étatique ambitieux. Se présentant comme le pionnier de la lutte contre les changements climatiques en Amérique du Nord, le Québec a affiché très tôt des objectifs ambitieux de réduction de ses émissions des gaz à effet de serre.



Groupe France-Nouvelle Zélande : avec les membres de la commission du Gouvernement local et de l'environnement du Parlement à Wellington

Outre le rôle d'aiguillon qu'entend jouer le Québec par rapport au Gouvernement fédéral du Canada, le Gouvernement provincial vise une plus large reconnaissance du rôle des acteurs infranationaux lors de la Conférence de Paris.

Le **groupe France-Nouvelle Zélande** a pu aborder concrètement cette question climatique avec les maires des grandes villes du pays : Wellington, Auckland et Christchurch. A Auckland en particulier, qui s'attend à accueillir un million d'habitants supplémentaires d'ici 2040, le projet d'expansion de la ville qui a été présenté à la délégation sénatoriale met d'ailleurs l'accent sur les projets d'infrastructures innovantes et le transport urbain collectif pour éviter l'asphyxie.

Le **groupe France-Corée** a entrepris, pour sa part, un cycle de rencontres avec des universitaires et personnalités de la société civile, pour préparer l'année croisée et débattre des sujets bilatéraux d'actualité de manière très ouverte.

- **La difficile question des engagements financiers**

Enfin, l'alimentation du Fonds vert -dont l'objectif est de réunir 100 milliards par an d'ici 2020- a été une question souvent débattue lors des échanges dans le cadre **des groupes du Pacifique** (Vanuatu, Australie et Nouvelle-Zélande) par exemple. De nombreux autres (**groupes France-Canada, France-Etats-Unis...**) ont évoqué la question des contributions des pays développés au profit des actions d'adaptation et d'atténuation des effets du réchauffement dans les pays en développement.

Les échanges autour de ce sujet ont mis l'accent sur l'adéquation nécessaire de la politique de « financements climat » aux besoins de ces pays et à l'ampleur des enjeux du changement climatique.

*
* *

Particulièrement conscients de l'urgence climatique, les groupes interparlementaires d'amitié du Sénat, qui sont naturellement ouverts sur le monde, ont ainsi apporté leur contribution à la signature d'un accord international qui soit à la hauteur des enjeux pour l'avenir de l'humanité et de notre planète, en utilisant tous **les leviers de la diplomatie parlementaire**.

En tant que parlementaires, les membres des groupes continueront à jouer demain un **rôle essentiel pour la mise en œuvre effective des engagements**. En tant que **législateurs** et exerçant leurs **pouvoirs de contrôle**, ils seront un élément clé de leur réalisation.

Groupes interparlementaires d'amitié et Conférence de Paris

http://www.senat.fr/international/groupes_amitie_cr.html

France-Afrique australe : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_646.html
France-Afrique de l'Ouest : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_573.html
France-Afrique centrale : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_572.html
France-Albanie : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_571.html
France-Allemagne : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_604.html
France-Asie centrale : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_556.html
France-Asie du Sud-Est : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_609.html
France-Australie : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_578.html
France-Brésil : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_576.html
France-Canada : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_583.html
France-Caraïbes : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_642.html
France-Chine : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_584.html
France-Corée du Sud : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_613.html
France-États-Unis : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_590.html
France-Inde : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_618.html
France-Japon : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_596.html
France-Jordanie : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_659.html
France-Madagascar et Pays de l'Océan indien : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_622.html
France-Mexique et Pays d'Amérique centrale : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_643.html
France-Nouvelle Zélande : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_663.html
France-Pays andins : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_979.html
France-Pologne : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_600.html
France-Québec : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_602.html
France-Slovénie : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_529.html
France-Sri Lanka : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_550.html
Groupe d'information et d'échanges Sénat-République de Chine-Taïwan : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_623.html
Groupe d'information internationale sur le Tibet : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_634.html